Référence : GOV/CCP(59)/2026

Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) présente ses compliments aux Missions permanentes à Genève, aux organismes du système des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine du VIH/sida qui ne sont pas représentées au Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA (CCP), et a l'honneur de leur communiquer les dispositions ci-après.

Faisant suite au point de décision 9.3 de la 53e réunion du CCP et conformément aux « Modalités et procédures pour les réunions du CCP en 2026 » (UNAIDS/PCB (59)/26.3), approuvées entre les sessions et ci-après dénommées les « Modalités », l'ONUSIDA confirme que **la 59e réunion du CCP se tiendra intégralement à distance sur la plateforme Zoom, du mardi 8 au vendredi 11 décembre 2026, de 13h à 16h30 (CET) chaque jour**, selon le projet d'ordre du jour détaillé.

Sont joints à la présente le projet d'ordre du jour annoté, le projet d'ordre du jour détaillé, le calendrier des réunions et la note d'information à l'intention des participants. Les documents de la réunion sont en cours de préparation en anglais et en français et seront publiés sur la page web de la 59e réunion du CCP au fur et à mesure de leur disponibilité.

En vertu du paragraphe 12 du Modus operandi du CCP, reproduit en annexe aux Modalités, la Directrice exécutive peut, en consultation avec la présidence du CCP, accorder le statut d'observateur à un État membre d'un organisme coparrainant de l'ONUSIDA ou à une organisation intergouvernementale ou non gouvernementale, sur demande écrite faisant état d'un intérêt manifeste pour les travaux du Conseil. Les demandes doivent être soumises au moyen du formulaire d'inscription en ligne au plus tard le **lundi 23 novembre 2026**.

Conformément au paragraphe 35 des Modalités, **les limites suivantes sont recommandées pour la participation à distance :**

- Six participants par délégation pour chacun des vingt-deux États membres du CCP ;
- Six participants pour chacun des six sièges des coparrainants et chacun des cinq sièges de la délégation des ONG ; et
- Quatre participants par délégation pour les États membres observateurs, les organisations intergouvernementales et les ONG observatrices.

Les délégations sont priées de joindre à leur inscription une note verbale (États membres) ou une note (autres participants) indiquant les noms et qualités de leurs délégués. **Tous les délégués doivent s'inscrire au plus tard le lundi 23 novembre 2026** à l'adresse https://indico.un.org/event/1026530/, afin de participer à la réunion et aux séances connexes et d'accéder en temps utile à la plateforme sécurisée. Le guide d'inscription Indico peut être consulté en tant que de besoin. Les Missions permanentes sont priées d'en informer les autorités compétentes de leurs capitales.

Les demandes de dérogation aux limites de participation des délégations, dûment motivées, doivent être adressées à pcbgovernance@unaids.org. Elles seront examinées au

cas par cas, en concertation avec la présidence du CCP et la Directrice exécutive de l'ONUSIDA.

La présidence du CCP convoquera une réunion préparatoire informelle à distance, ouverte à tous les participants inscrits, le **lundi 30 novembre 2026, de 13h à 16h (CET)**. Des consultations à distance sur les projets de points de décision se tiendront ensuite les **mardi 1er et jeudi 3 décembre 2026, de 13h à 15h (CET)**. Conformément au calendrier des réunions, **ces consultations sont réservées aux membres du CCP**.

En vertu du paragraphe 39 des Modalités, **les séances de rédaction à distance sont réservées aux vingt-deux États membres élus, aux coparrainants et à la délégation des ONG**. Les consultations sont organisées à la discrétion du Bureau du CCP (paragraphe 21). Les observateurs doivent passer par les membres et les participants du Conseil pour proposer des points de décision ou de nouveaux points à l'ordre du jour. Les membres peuvent consulter les observateurs au sein de leurs groupes respectifs.

En vertu du paragraphe 37 des Modalités, les délégations membres du CCP sont priées de désigner, dans leur note verbale ou note, un représentant et son suppléant pour les séances de rédaction. Ces personnes sont encouragées à participer également aux consultations sur les projets de points de décision, dans la mesure du possible. Une séance de rédaction est prévue à titre provisoire le **mardi 8 décembre 2026, de 9h à 11h (CET)**, sous réserve de confirmation.

Conformément au point de décision 3.2 de la 40e réunion du CCP (2017) et à l'appui de l'objectif de développement durable 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), les États membres sont encouragés à assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de leurs délégations.

Le paragraphe 19 du Modus operandi du CCP, reproduit en annexe aux Modalités, prévoit une interprétation simultanée en anglais et en français. Toute demande d'interprétation dans d'autres langues officielles des Nations Unies doit être présentée par écrit par un membre au Secrétariat au plus tard six semaines avant une réunion plénière du CCP.

Conformément au paragraphe 18 des Modalités, l'interprétation sera assurée en anglais et en français. **Les États membres qui sollicitent une interprétation en arabe, en chinois, en espagnol ou en russe sont invités à prendre en charge les coûts correspondants.** Pour toute question à ce sujet, le Secrétariat peut être contacté à l'adresse pcbgovernance@unaids.org afin d'examiner les conditions applicables ainsi que les dispositions techniques, logistiques et financières.

L'ONUSIDA réaffirme son engagement en faveur d'un environnement inclusif, respectueux et sûr pour tous les participants et attire l'attention des Missions et organisations sur le Code de conduite applicable aux événements et réunions de l'ONUSIDA.

L'ONUSIDA renouvelle aux Missions permanentes à Genève, aux organismes du système des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 4 novembre 2026